



PROCE-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 juin 2014  
Session ordinaire

MAIRIE DE PARADOU  
13520

**Présents :** Madame Pascale LICARI, Maire  
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint, Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur René DANSE, Monsieur Christian PULH.

**Absents excusés :** Mme Mélanie NOSSEN – M. Henri GRAUGNARD

**PROCURATIONS :** Madame Mélanie NOSSEN à Madame Brigitte VINCENTELLI  
Monsieur Henri GRAUGNARD à Monsieur Christian PULH

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

**LES DÉCISIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES :**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Nomination du Secrétaire de séance :  
Monsieur Benoît VENNIN à l'unanimité

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 avril 2014  
A l'unanimité

**1 - Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles :**

- Approbation des **statuts modifiés** : modification de l'adresse du siège de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, prise en compte de la nouvelle répartition des sièges après date d'élections municipales, et rectifications mineures de certaines dispositions. (vote unanime)
- Transfert de la **compétence « voirie et éclairage public d'intérêt communautaire »** : 2 voies sont concernées sur Le Paradou chemin de Constemple et chemin du Touret, nous ne sommes pas concernés par l'éclairage public. (vote unanime)
- **Refus du transfert de la compétence PLU** à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (vote unanime)  
M. PULH demande pourquoi cette décision : Si les communes ne prennent pas cette décision, elles n'auront pas le choix, la compétence PLU sera confiée d'office aux EPCI, chose qui est refusée par l'ensemble des communes de la CCVBA.

- **Désignation des délégués de la commission du suivi du site de stockage de déchets non dangereux situé sur les communes de MAUSSANE LES ALPILLES – LE PARADOU (ex CLIS) : 2 titulaires et 2 suppléants nommés pour 5 ans.**

(Précision : Mme LICARI et M. VENNIN, délégués communautaires, font partie de la commission en tant que CCVBA)

Sont désignés délégués de la commune du PARADOU :

Titulaires : Catherine BEDOT et Jean-Marie THOUVENOT

Suppléants : Joël CANTELE et Pierre DUGUA

(Vote unanime)

## **2 – Le Conseil Municipal vote la modification et la mise en révision du PLU (Plan Local d’urbanisme)**

Mme le Maire précise qu’une étude faite du PLU actuel par un expert en urbanisme, il constate qu’il y a un décalage très important entre les intentions du PADD et la réalité des plans. La capacité théorique globale des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) est voisine de 15000 habitants, ce qui n’a aucun sens pratique en terme de politique de l’urbanisme. Le scénario annoncé N° 2 du PADD qualifié de développement maîtrisé, était clairement devenu un développement fort (scénario 3), du fait de la forte pression foncière due à l’attractivité des Alpilles.

**(Voir annexe 1 en fin de compte-rendu,** intervention de l’ élu délégué à l’urbanisme, **Aurélié DUMAS).**

Intervention de M. Christian PULH : il précise que cela lui paraît énorme et surprenant. Il souligne qu’il n’a pas, comme tous les élus autour de la table, sauf Mme LICARI, voté ce PLU. Il indique que les motivations données pour cette révision sont les arguments de la ligue de défense des Alpilles et du PNRA.

Il demande dans quel délai sortira le nouveau PLU, Mme LICARI répond 2 ans environ.

Il pose la question du devenir des terrains classés aujourd’hui en zones constructibles après la révision du PLU, la réponse est donnée : la règle de constructibilité ne sera pas supprimée elle, va être conduite dans des conditions plus accompagnées ;

(Vote 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre)

Abstentions : Ms GRAUGNARD et DANSE

Contre : M. PULH

## **3 – Création de la Commission Municipale en charge de la modification et de la révision du PLU :**

Sont nommés dans le groupe du travail les conseillers municipaux suivants :

**Pascale LICARI – Maire, Jean-Denis SANTIN, Aurélié DUMAS, Frédérique JOMAIN-QUENIN, Catherine BEDOT, Pierre DUGUA, Christian PULH.**

(Vote unanime)

## **4 – Création de la Commission d’appel d’offres :**

La composition de la CAO se détermine par la présence de Mme Le Maire, Présidente de droit et il convient de nommer 3 titulaires et 3 suppléants (liste unique) à bulletin secret sauf si le conseil à l’unanimité décide autrement, le conseil décide de voter à main levée.

Sont nommés membre de la CAO :

Pascale LICARI – Maire Présidente de droit,

Jean-Denis SANTIN, Benoît VENNIN, Jean-Marie THOUVENOT, membres titulaires  
William CAYZAC, Joël CANTELE, Aurélie DUMAS, membres suppléants.

(Vote unanime)

#### **5 - Création des Commissions extra-municipales :**

**Mme Le Maire est Présidente de Droit de toutes les commissions**

- **Fêtes et traditions**

Vice-Président M. **William CAYZAC**

Joël CANTELE, Frédérique JOMAIN-QUENIN, Mélanie NOSSEN, Brigitte BELLIN, Nathalie THOUVENOT, Jérémy COUDERT, Claude OLIVAN ;

M. CAYZAC sollicite l'aide de M. PULH dans le cadre de la fête votive, il lui demande s'il consent à venir tirer les marrons d'air, à l'occasion du départ et fin des abrivados, compte-tenu du fait qu'il a l'agrément pour ce genre de prestations, M. PULH ne souhaite pas faire l'intervention (il en souligne la dangerosité) ;

- **Environnement et patrimoine**

Vice-Présidente Mme **Catherine BEDOT**

William CAYZAC, Jean-Paul CHAMPY, Dominique VALADIER, Michèle VALADIER, David DI-BENEDETTO, Brigitte BELLIN, Yvan LATOURNERIE ;

- **Communication**

Vice-Présidente Mme **Béatrice BLANCARD**

Jean-Paul CHAMPY, Michèle CHAMPY, Dominique VALADIER, Nathalie THOUVENOT, Catherine PALVADEAU, Michèle COQ, Yvan LATOURNERIE, David DI-BENEDETTO ;

- **Sports et jeunesse**

Vice-Président M. **Marc VANCAYSSELE**

Pierre DUGUA, William CAYZAC, Jean-Paul CHAMPY, Pauline DELLIEU ;

- Des commissions éphémères pourront être créées dès que le besoin se fera sentir, ponctuellement dans le cadre de diverses manifestations.

Madame LICARI informe le conseil que ces commissions sont ouvertes à toutes les bonnes volontés.

(Vote unanime pour la création et la composition des commissions)

#### **6 - Stages d'été 2014 (présentation par M. VANCAYSSELE) validation du programme et des prix**

(Voir ANNEXE 2)

(Vote unanime)

## 7 – Décision modificative de budget principal 2014 n° 1 - Intervenant M. VENNIN

- **erreur matérielle** sur le montant report de l'excédent année N-1 : 1000 € à équilibrer en dépense et recette de fonctionnement ;  
recette – 1000 € sur article 002 (Excédents reportés de N-1) = 378 017.29 €  
dépense – 1000 € sur article 022 (dépenses imprévues) = 15 025.00 €
  
- modification de la délibération fixant le montant de **l'enveloppe des subventions** aux associations  
subvention à la Crèche Maussane - 300 €  
prévention routière + 50 €  
ASA canal d'irrigation nouvelle demande 200 € (dans le cadre des 100 ans du canal)
  
- **Stages Sportifs** : dépense et recette en équilibre  
Article 611 dépense + 6 600 €  
Article 70731 recette + 6 600 €  
(La dépense est de 7 058 € ; le cout pour la collectivité est de 458 €)  

(Vote unanime)

## 8 – Demandes de subventions au Conseil Général - exercice 2014 :

- **dans le cadre de la proximité concernant :**  
Le complexe sportif vote unanime  
Ancienne Treille (vote 16 pour et 3 voix contre)  
L'espace piétonnier du groupe scolaire vote unanime  
L'église. (Vote 18 pour et 1 voix contre)  
Ces dossiers peuvent prétendre à des subventions à hauteur de 80%, soit 60 000 € par enveloppe)
  
- **Dans le cadre du FDAL :**  
Transfert de la subvention du **groupe scolaire vers l'ancienne école maternelle** -  
cout 600 000 € HT subvention à hauteur de 50%, soit 300 000 €  
(vote 16 pour et 3 voix contre)  
**Annulation du dossier pôle santé** (vote 16 pour et 3 voix contre)

9 – **Avis favorable à la création de postes non permanents** pour les services administratif, technique, animation et culture, en remplacement en cas d'absence d'agents titulaires, pour la durée du mandat.

(Cadre C : adjoint administratif – adjoint technique – adjoint du patrimoine – adjoint d'animation) (vote unanime)

10 – **Autorisation de signature d'une Convention à passer avec le CDG13 chargé de réaliser un diagnostic des archives** et établir le recollement des archives municipales.

Le recollement des archives soit s'effectuer à chaque élection municipale ; il en va de la responsabilité pénale du Maire.

(Vote unanime)

## Affaires diverses :

- a) Est désigné Monsieur Marc VANCAYSEELE délégué de la commune du PARADOU auprès du collège Charloun Rieu à St MARTIN DE CRAU

b) **Madame le Maire informe le Conseil Municipal :**

1 - En ce qui concerne la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES, elle a été nommée Vice-Présidente, elle est nommée au sein de deux Commissions : la Commission au Développement Economique et de l'Emploi avec M. FAVERGEON, élu de St REMY DE PROVENCE,  
Elle participe à la Commission de Mutualisation des Services Communs.  
M. Benoît VENNIN est nommé délégué à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) et dans la Commission Administration Générale.

2 - En ce qui concerne le PNRA, nous sommes désignés dans le Bureau Syndical.

3 – en ce qui concerne le PAYS d'Arles et le SCOT (composés de CCVBA – la CARAD et ARLES –St MARTIN DE CRAU)

Dans le PAYS : M. VENNIN est titulaire et Mme LICARI est suppléante

Dans le SCOT : Mme LICARI est titulaire et M. VENNIN est suppléant.

Madame LICARI informe qu'elle est élue Vice-Présidente auprès du Pays d'ARLES

La présidence est assurée par M. FENARD, Maire des Baux de Provence.

c) **Prochain conseil : le vendredi 20 juin à 18h**

A l'ordre du jour : désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

- d) Le **Conseil du mois de juillet aura lieu le mercredi 2 juillet 2014**, à 19h, réunion durant laquelle seront abordés tous les sujets concernant l'école : rentrée scolaire 2014/2015 - rythmes scolaires - règlement cantine- organisation - emploi du temps du personnel.....)

- e) Informations de M. CAYZAC : rendez-vous pour la fête de la musique – 2 groupes se produiront sur la place de la mairie, dont 1 groupe du PARADOU, sont prévus musique et nourriture...

- f) Information de Mme BEDOT : invitation pour une promenade avec M. VALADIER vers les Tours de Castillon le 15 juin prochain, des affiches annonceront le programme.

- g) M. PULH pose une question, en dehors du sujet, il demande à Mme Le Maire la raison pour laquelle en 2008, lors de du vote de l'enveloppe indemnitaire aux élus, elle avait proposé une répartition au nombre réel d'habitants, pourquoi ne l'a – t- elle pas fait

cette année ? Réponse de Mme LICARI « l'énorme masse de travail qu'elle compte accomplir avec sa nouvelle équipe ».

Nota : En début de séance, Mme LICARI remet à chaque conseiller municipal présent une autorisation (à signer) d'envoi des convocations PV de réunions et dossiers divers, par voie électronique, l'ensemble des membres présents ont signé cette autorisation, sa mise en application est immédiate, sachant que les documents papier sont remis aux élus sur simple demande, et, que le PV de conseil, validé en début de séance, est remis systématiquement aux élus.



M. Benoît VENNIN  
Secrétaire de Séance